

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil33
 en exercice :33
 présents29
 présents par procuration4
 absent.....0
 absente excusée0

OBJET :

Attribution de récompenses aux gagnants de l'animation sur le thème des violences scolaires Faut qu'ça cesse édition 2021 proposée par le Service Animation Jeunesse (SAJ)

Le 25 novembre 2021, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 19 novembre 2021, s'est rassemblé à la salle des fêtes de Soisy-sous-Montmorency sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. En raison du contexte sanitaire, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

PRESENTS : M.Thevenot, Mme Krawczyk, MM. Surie, Marcuzzo, Mmes Umnus, Mary, MM. Naudet, About, Dachez, Desrivières, Mmes Roy, Cogné, M. Deluchey, Mmes Brassat, Fayol da Cunha, MM. Zontone, Zakaria, Poisson, Mme Mebrek, MM. Malnati, Francine, Mme Jason, MM. Studzinska, Delaroche, Mme Baas, MM. Bekare, Duranteau, Mme David

PRESENTS PAR PROCURATION : M.Verna à Mme Fayol da Cunha, M.Corceiro à M. Delaroche, Mme Oziel à Mme Mebrek, Mme Chénieux à M. Bekare.

ABSENTS :

ABSENT EXCUSE :

SECRETAIRE : M. Delaroche

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20211125-DEL2021112515-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/12/2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les animations pédagogiques proposées par le Service Animation Jeunesse,

CONSIDERANT que le Service Animation Jeunesse, dans le cadre de ses différentes actions, organise des animations pédagogiques afin d'aborder des sujets préoccupant particulièrement les jeunes,

CONSIDERANT que ces animations pédagogiques ont pour objectif de favoriser une meilleure prise de conscience des conduites à risques,

CONSIDERANT que l'animation « Faut qu'ça cesse » qui traite des violences scolaires est une thématique d'actualité qui s'adresse aux jeunes en classe de 5ème

CONSIDERANT que, dans ce cadre, il est prévu de remettre des récompenses aux équipes gagnantes (représentant environ 60 jeunes pour les 2 collèges Descartes et Schweitzer) sous forme d'entrées au parc aquatique « La Vague » d'une valeur de 3 euros par entrée représentant un montant de 180 euros toutes taxes comprises,

CONSIDERANT que le service Animation Jeunesse a en sa possession un reliquat de 30 entrées qui n'ont pas été remises en 2020 suite à la situation sanitaire,

CONSIDERANT que l'animation « Faut qu'ça cesse » nécessite 60 entrées au parc aquatique « La Vague » en guise de récompenses aux membres de chaque équipe gagnante,

VU l'avis de la Commission des finances locales, budget de la ville, administration générale, personnel et fêtes et cérémonies en date du 18 novembre 2021,

VU l'avis de la Commission jeunesse en date du 23 novembre 2021,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de Mme Brasset,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'achat d'un complément de récompenses sous forme d'entrées au parc Aquatique « La vague » pour un montant total de 90 euros toutes taxes comprises,

IMPUTE la dépense au chapitre du budget de la ville Actions thématiques (014545)

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **06 DEC. 2021**
Acte rendu exécutoire en vertu des articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du CGCT. Le

Affiché et/ou notifié le : **07 DEC. 2021**
07 DEC. 2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.